

## Juillet 2020



Au sein du réseau Natura 2000, la Petite Beauce a été désignée comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) pour la richesse et la diversité de ses oiseaux de plaine, parmi lesquels le Busard cendré.

Grand migrateur qui hiverne au sud du Sahara, le Busard cendré est présent en France d'avril à mi-septembre. Alors que la plupart des rapaces nichent en hauteur, les busards ont pour spécificité de nicher au sol. Cette localisation au sol de leurs nids les incite à privilégier les zones possédant une couverture herbacée relativement haute et dense de manière à les dissimuler au regard des prédateurs.

A leur arrivée en avril, les busards trouvent ces caractéristiques principalement au sein des cultures d'orge de la Petite Beauce.

Cette espèce est en déclin en France notamment en raison de la disparition des milieux ouverts (prairies herbues, landes, friches), de la baisse de ses ressources alimentaires (micro-mammifères, insectes, passereaux...), mais aussi de la destruction des nichées. En effet, Les moissons s'effectuent de façon plus précoce (climat et évolution variétale) et plus rapide (mécanisation), ce qui expose les jeunes busards, encore incapables de s'envoler, aux engins agricoles.

### Une coordination efficace sur le terrain

La conservation de cette espèce consiste à repérer les nids et à les protéger durant la période des travaux agricoles tels que les moissons. Le suivi des populations, initié dans les années 80 par Loir-et-Cher Nature, est conduit aujourd'hui dans le cadre de la ZPS. Depuis 2017, c'est le CDPNE, (Comité Départemental pour la Protection de la Nature et de l'Environnement) qui coordonne le programme de surveillance et de protection des busards ; la communauté de communes Beauce Val de Loire en assure l'animation, l'Office Français de la Biodiversité et les ornithologues, souvent bénévoles, le suivi terrain. La DDT y participe en incitant les propriétaires et ayants droit à la bonne gestion des sites Natura 2000 via la voie contractuelle basée sur le volontariat.

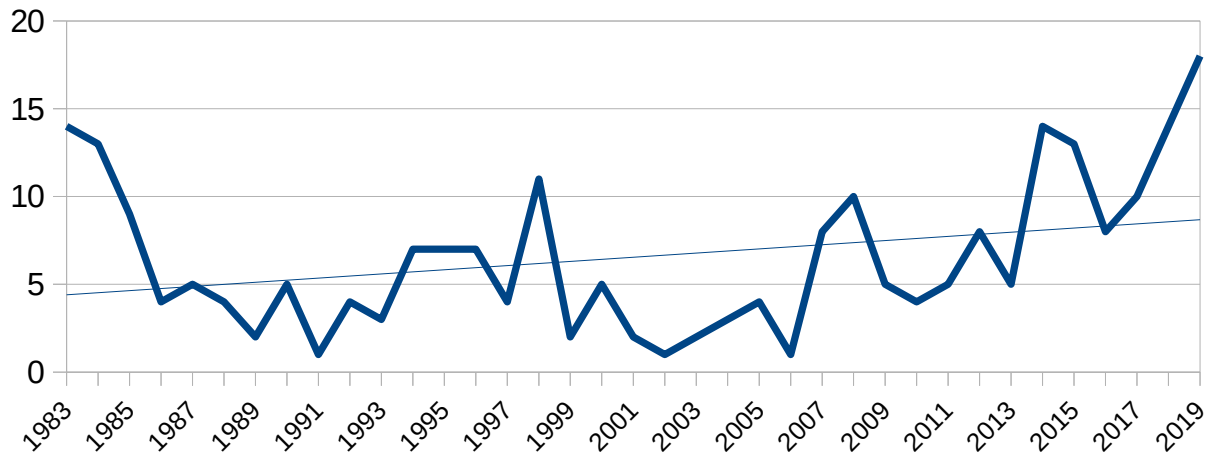
Les agriculteurs et les propriétaires volontaires, qui ont compris l'importance d'agir pour ces espèces protégées, participent à cette protection qui consiste à disposer un grillage autour des nids. Ainsi, la nichée est visible lors de la moisson, la mère peut nourrir ses petits en accédant par le haut et le grillage les protège des prédateurs.

Si la tendance sur les 30 dernières années est en légère hausse, la population de busards cendrés reste encore très vulnérable avec moins de 20 couples reproducteurs en moyenne. Cette situation est d'autant plus fragile que la majorité des jeunes prennent leur envol uniquement grâce aux interventions de protection.



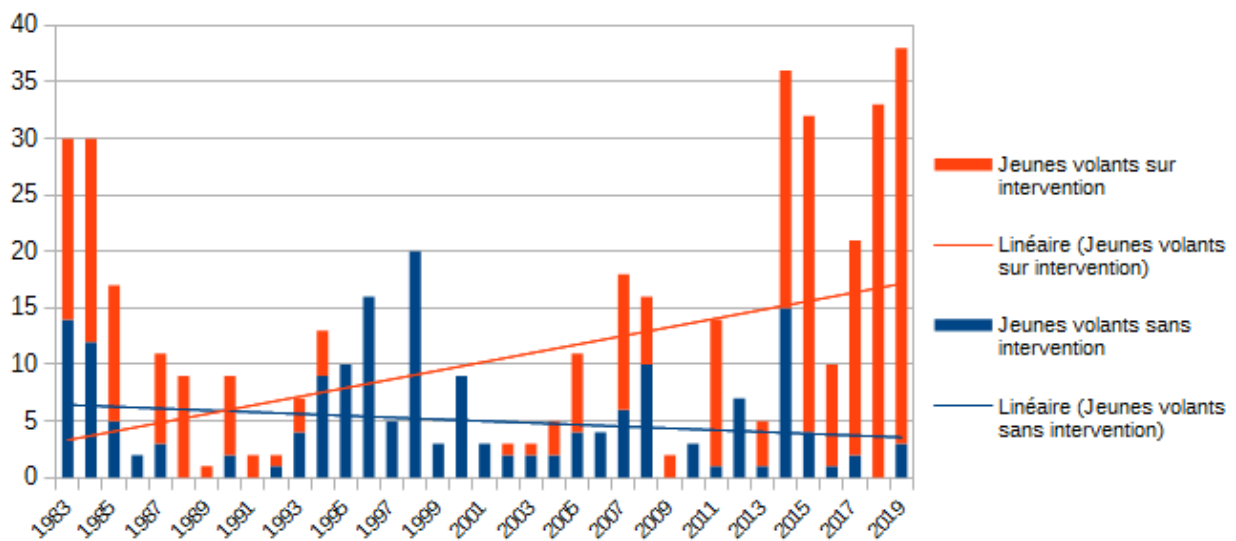
## Busard cendré en ZPS Petite Beauce : évolution du nombre de couples reproducteurs

Source : Loir-et-Cher Nature et CDPNE (années 2018 et 2019)



## Busard cendré en ZPS Petite Beauce : évolution du nombre de jeunes volants

Source : Loir-et-Cher Nature et CDPNE (années 2018 et 2019)





**Pour en savoir plus :**

- <http://zps-petite-beauce.n2000.fr/agir-en-petite-beauce>
- <http://www.loiretchternature.org/>
- <http://www.cdpne.org/>

**Crédits photos :**

- Photo de l'icône : François Bourdin (Loir-et-Cher Nature)
- Photo ronde : Gabriel Michelin (CDPNE)
- Busard en vol : source Internet

**Directrice de la publication :** Estelle Rondreux

**Rédacteur en chef :** Joël Martine

**Auteurs :** Cécile Dormoy et Odile Zulémie

**Conception :** Odile Zulémie

**Remerciements :** François Bourdin (Loir-et-Cher Nature) et Gabriel Michelin (CDPNE)

**Direction Départementale des Territoires**

Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective

17 quai de l'Abbé Grégoire – 41 012 Blois cedex

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>